



Taxe pour les ordures

Compostage (→ frais de quantité)	Vignette unique CHF	Vignette annuelle CHF
Bottes de branches (diamètre max. 50cm)	3.80	--
140 litres conteneur	3.80	80.--
240 litres conteneur	7.--	132.--
360 litres conteneur	10.--	203.--
770 litres conteneur	22.--	405.--

Frais de base

	Vignette annuelle CHF
■ Maison individuelle	130.--
■ Maison jumelle	240.--
■ Bâtiments à partir de trois appartements (frais par appartement)	110.--
Pour toutes entreprises (industrie, agriculture etc.):	
■ 1 à 4 employés	130.--
■ 5 à 19 employés	265.--
■ 20 à 50 employés	528.--
■ Plus que 50 employés	1'055.--

Déchets plastiques (→ frais de quantité)

		CHF
17 litres sac	le rouleau de dix sacs	10.-- *
35 litres sac	le rouleau de dix sacs	19.--
60 litres sac	le rouleau de dix sacs	32.--
110 litres sac	le rouleau de dix sacs	57.-- *

* uniquement dans certaines succursales

Information sur les déchets

2024





	Déchets ménages & encombrants	Déchets organiques	Papier & Carton		Verre	Métaux	Déchets inerts	Plastiques
	MURI / GÜMLIGEN lundi et jeudi	MURI / GÜMLIGEN mardi	MURI mercredi	GÜMLIGEN mercredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi
JAN.	excepté les jours fériés	09./23.	03./17./31.	10./24.	05.	12.		26.
FÉV.	excepté les jours fériés	06./20.	14./28.	07./21.	02.	09.		23.
MARS	excepté les jours fériés	05./12./19./26.	13./27.	06./20.	01.	08.	15.	22.
AVR.	excepté les jours fériés	02./09./16./23./30.	10./24.	03./17.	05.	12.		26.
MAI	excepté les jours fériés	07./14./21./28.	08./22.	01./15./29.	03.	10.		24.
JUIN	excepté les jours fériés	04./11./18./25.	05./19.	12./26.	07.	14.	21.	28.
JUIL.	excepté les jours fériés	02./09./16./23./30.	03./17./31.	10./24.	05.	12.		26.
AOÛT	excepté les jours fériés	06./13./20./27.	14/28.	07./21.	02.	09.		23.
SEPT.	excepté les jours fériés	03./10./17./24.	11./25.	04./18.	06.	13.	20.	27.
OCT.	excepté les jours fériés	01./08./15./22./29.	09./23.	02./16./30.	04.	11.		25.
NOV.	excepté les jours fériés	05./12./19./26.	06./20.	13./27.	01.	08.		22.
DÉC.	excepté les jours fériés	03./17./31.	04./18.	11./24.*	06.	13.	20.	27.

Les déchets doivent être déposés le jour même de ramassage avant 07.00 h (au plus tôt la veille)

* mardi



Déchets ménages et encombrants (→ payant)

Déchets incinérables

Déchets ménages

- Matériaux d'emballage, matière plastique, litière pour chats etc.

Encombrants

- Skis, boîtes à lessive, meubles, matelas etc.

Déchets organiques (→ payant)

Déchets compostables

- Seulement dans des conteneurs avec DIN-collerette (140 - 770 litres).
- Restes alimentaires (pas d'os), déchets de jardin, gazon, feuilles, marc de café, les épilures de cuisine, plantes en pot (sans terre).
- Les branches doivent être préparées de la façon suivante: soit en bottes (longueur maximale 1.5 mètres, 50 cm de diamètre et au maximum 20 kilos) soit en container.
- Le feuillage dans des récipients facile à vider (par exemple: corbeille, bassin et pas plus de 20 kilos) / d'octobre jusqu'à mai (→ gratuit). Les arbres de Noël sont aussi (→ gratuit).

! **NO PLASTIC!** (→ INTERDIT: du plastique ou autres déchets non dégradables)

Papier & Carton (→ gratuit)

Journaux, livres, cartons, boîtes pliées (pas de boîte à lessive et pas de sagex), fournir en pile attachés ou dans un conteneur.

Verre (→ gratuit)

Conteneur à usage unique comme bouteilles, verres de confiture et autres verres alimentaires.

Métaux (→ gratuit)

Boîtes de conserve, poêle, fer blanc, aluminium etc.

Les vélos à débarrasser doivent être marqués de la façon suivante: «zur Entsorgung».

Déchets inerts (→ gratuit)

Pierres, tuiles, pots de fleurs, béton, fibrociment, céramique, verre plat comme vitres et miroirs.

Plastiques (→ payant)

- Films (par ex. sacs, films pour magazines) et bouteilles en plastique (par ex. lait, huile), barquettes thermoformées (par ex. emballages de biscuits), matériaux composites comme les emballages de charcuterie et de fromage, cartons pour boissons (par ex. Tetra Pack), seaux, pots de fleurs, pots de yaourt, etc.
- Les emballages très sales, par ex. des grillades avec marinade, emballages avec restes de nourriture, couverts jetables ainsi que des jouets en plastique et tuyaux d'arrosage doivent être évacués dans les sacs à ordures conventionnels ou directement à la déchetterie.
- Il existe une collecte séparée pour les bouteilles de boissons en PET.
- Points de collecte du plastique: E. Bigler Transporte SA, Gümligen et Migros Gümligen.

Cadavres d'animaux

- Cadavres jusqu'à 10 kg peuvent être enterrés sur le terrain privé (pas dans la zone de protection des eaux)
- Cadavres provenant d'abattages non professionnels jusqu'à 200 kg peuvent être déposés au centre de collecte des cadavres d'animaux de l'institut de pathologie animale de Berne, Länggassstrasse 122, 3012 Berne
- Cadavres avec plus de 200 kg sont directement enlevés (GZM Extraktionswerk AG, 3250 Lyss, téléphone 032 387 47 87).

Offres spéciales

Déchets hachés

- Des informations actuelles des actions de déchets hachés seront publiées dans les «Lokal-Nachrichten» ainsi que sur le site Web.

Déchets spéciaux

- La prochaine action gratuite de débarrasement de déchets spéciaux aura lieu le jeudi, 18.04.2024, 13.00 - 16.00 h et le 28.11.2024, 13.00 - 16.00 h à la déchetterie (E. Bigler Transporte AG).

Néophytes envahissantes

- Peuvent être apportés gratuitement à la déchetterie E. Bigler Transporte AG.

Point de récolte de la commune

E. Bigler Transporte AG
Feldstrasse 55, 3073 Gümligen
www.sammelstellemuri.ch

Heures d'ouverture

Lundi: 13.00 - 16.45 h
Mardi: 13.00 - 16.45 h
Mercredi: 13.00 - 16.45 h
Vendredi: 10.00 - 12.00 h
13.00 - 16.45 h
Samedi: 09.00 - 13.00 h
ou sur demande: www.sammelstellemuri.ch



Ce que nous prenons

Les déchets suivants et les produits chimiques peuvent être déposés au point de récolte:

(→ gratuit)

- PET
- Métaux ferreux, aluminium, inox, boîtes de conserve
- Papiers & cartons
- Verre, bouteilles
- Déchets inertes (porcelaine, pots de fleurs, briques, ciment, plâtre) gratuit pour petites quantités
- Collection de vêtements usés
- Bouchons à vin de liège
- Huile alimentaire et huile de graissage
- Appareils ménagers (aspirateurs, sèche-cheveux machines à café, réfrigérateurs, machines à laver)
- Néons et ampoules ménagers
- Piles et accus
- Capsules Nespresso

(→ payant)

- Déchets incinérables (Déchets ménages et encombrants)
- Déchets compostants (Déchets organiques), petites quantités de ménage
- Pneus sans ou avec jantes
- Batteries de voiture

Divers

- Déposez vos habits et souliers intacts dans les conteneurs spéciaux à Muri et à Gümligen ou au point de récolte de la commune.
- «réparer au lieu de jeter»: le guide «www.reparaturfuhrer.ch» vous aide à trouver une entreprise appropriée.

Contact / information

- Département construction Muri
Tél. 031 950 54 70
- E. Bigler Transporte AG, Gümligen,
(Point de récolte de la commune)
Tél. 031 951 00 14



Impressum

Editeur: Commune de Muri
Concept et réalisation: Egger Kommunikation, Bern
Conception: Picasox | Mediengestaltung, Bern
Impression: Gaffuri AG, Muri
Tirage: 9'500 ex.
Images: Hansueli Trachsel, Anne Röthlisberger
Muri, décembre 2024



Taxe pour les ordures

Les déchets soumis à une taxe doivent être munis d'une vignette (correspondant à leur volume).

Points de vente

- Les vignettes peuvent être achetées dans tous les magasins d'alimentation et à la station d'essence Shell à Muri.
- Les vignettes de compost uniques sont en vente à la Migros Gümligen et Egghölzli et chez Coop à Muri et à Gümligen ainsi qu'à la boulangerie Berger à Muri.
- Sacs pour la collecte du plastique: Boulangerie Berger Muri, Coop succursales Muri et Gümligen, Coop Egghölzli, Denner Gümligen, Migros Gümligen.
- Toutes les vignettes, les sacs pour la collecte du plastique aussi les vignettes annuelles pour déchets compostables, peuvent être achetées à la commune de Muri.

Déchets ménages (→ frais de quantité)

	CHF
17 litres sac	1.-- *
35 litres sac	2.--
60 litres sac	3.50
110 litres sac	6.30
240 litres conteneur	13.50
360 litres conteneur	20.--
770 litres conteneur	44.--
Pour les conteneurs pressés un supplément de CHF 20.00 est demandé	20.--

* Pour le sac de 17 litres il n'y a pas de vignettes. En remplacement, la moitié d'une vignette pour un 35 litres sacs peut être utilisée.

Objets encombrants (→ frais de quantité)

	CHF
P. ex. petit tapis, skis, chaise, tabouret	3.50
P. ex. fauteuil, armoire, sommier, châlit, matelas	6.30